Compatibilité climatique Fonds de prévoyance de la Caisse cantonale d'assurance populaire CCAP, Neuchâtel

Caractérisation

La CCAP a un volume d'investissement total (fin 2021) d'environ 1 milliard de CHF et peut être estimée comme faisant partie des Top 80 à 100 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La CCAP a l'obligation légale (article 27 de la loi LCCAP du Canton de Neuchâtel) d'être attentive „au développement durable".

Ensemble avec d'autres institutions de prévoyance (CPEV, CIP, Complea, Profelia, ECA-RP), la CCAP délègue la gestion des actifs à Retraites Populaires; la plupart lui confie également l'ensemble de l'administration. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires. Par conséquent l'approche relative à l'investissement responsable est identique à toutes ces caisses (Information de Retraites Populaires à l'Alliance climatique, mai 2019).

Par conséquent, les informations et les conclusions présentées dans les Key Points et dans la fiche d'information de la plus grande caisse de pension, la CPEV, sont applicables par analogie.

Activités politiques

Février 2019 : Le projet de loi du groupe socialiste (Martine Docourt Ducommun) demande que la loi LCCAP du Canton de Neuchâtel sur la Caisse devrait être complétée par la disposition que ses activités soient entreprises d'une manière socialement et environnementalement responsable, dans le respect des générations futures, et que toute opération de placement ou d'investissement de la Caisse dans les domaines en lien avec les énergies fossiles ou nucléaire est prohibée dès l'année 2025. De plus, il demande qu'elle publie tous les trois ans un rapport relatif aux risques et à l'évolution des flux financiers liés aux énergies fossiles ou nucléaire qui concernent le placement de fortune.

Mars-Mai 2019: Le projet de loi est traité dans la commission Prévoyance et retiré ensuite par ses auteurs.

Dialogue entre assuré-e-s et caisse

Mai 2019 : Sur invitation de Retraites Populaires, gestionnaire de la CCAP, un échange a lieu avec un représentant de l'Alliance climatique. Retraites Populaires informe des efforts en cours en vue de renforcer la sélection des titres sur base des critères ESG. Ces plans visent également à mettre au point une stratégie climatique. La démarche s'appliquera à tous les caisses de pension gérées par Retraites Populaires : CPEV, CIP, CCAP, ECA-RP, Complea, Profelia. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires. Par conséquent l'approche responsable présentée est identique à toutes les caisses.